



**Ecole élémentaire Jean Rostand/Les Vignes**

Place Jean Rostand

77124 Crégy-Lès-Meaux

Tel : 01 60 24 31 78

Mail : [ce.0772802c@ac-creteil.fr](mailto:ce.0772802c@ac-creteil.fr)

Site internet : <http://Jeanrostandlesvignes.toutemonecole.fr>

## Compte-rendu du Conseil d'école du 6 novembre 2020

<u>Enseignants</u>	<u>Personnels municipaux et Ligue 94</u>	<u>Représentants des parents d'élèves</u>
<b>Présents :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Pignorel (CPA)</li> <li>- Mme Gavoille (CP/CE1)</li> <li>- Mme Huguenot (CE1A)</li> <li>- Mme Diaz (CE1B)</li> <li>- Mme Trinquet (CE1B)</li> <li>- Mme Caillat (CE1/CE2)</li> <li>- Mme Aillet (CE2)</li> <li>- Mme Bastidon (CE2/CM1)</li> <li>- Mr Aillet (CM1)</li> <li>- Mr Pasquet (CM1/CM2)</li> <li>- Mr Prunelle (CM2A)</li> <li>- Mme Dauvillier (CM2B)</li> <li>- Mme Bedel (CM2B)</li> <li>- Mr Carteron (Directeur)</li> </ul>	<b>Présents :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mr Idrissi (adjoint au maire)</li> <li>- Mr Aireault (adjoint au maire)</li> <li>- Mr Laref (Ligue 94)</li> <li>- Mme Dumini (Ligue 94)</li> </ul>	<b>Présents :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Huraux (FCPE)</li> <li>- Mr Pimenta (FCPE)</li> <li>- Mme Labbay (FCPE)</li> <li>- Mme Bordjah (FCPE)</li> <li>- Mme George (FCPE)</li> <li>- Mme Dejouet (FCPE)</li> <li>- Mme Richard (FCPE)</li> <li>- Mme Brochard (FCPE)</li> <li>- Mme Dumarche (FCPE)</li> <li>- Mme Kalarus (CPAC)</li> <li>- Mr Bourass (CPAC)</li> <li>- Mme Gerlad (CPAC)</li> <li>- Mr Lucats (CPAC)</li> </ul>
<b>Absent.e.s excusé.e.s :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Van Maële (CPB)</li> </ul>	<b>Absent.e.s excusé.e.s :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Lo Pinto (responsable des affaires scolaires)</li> </ul>	<b>Absent.e.s excusé.e.s :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Lamidet (FCPE)</li> </ul>

### 1. Bilan de la rentrée, structure de l'école et effectif des classes

La rentrée scolaire 2020 était placée sous la crise sanitaire et un renouveau important de l'équipe enseignante (6 des 12 enseignants de classe plus la direction de l'école). Il y a eu quelques difficultés notamment pour respecter le protocole sanitaire (lavages de mains, séparation des groupes...). Mais, dans l'ensemble, elle s'est correctement passée.

L'école est composée de 12 classes, pour un total de 304 élèves (2 radiations ont été effectuées avant les vacances d'automne). La perspective pour l'année scolaire 2021/2022 est la suivante : 62 CM2 partent en 6<sup>ème</sup> pour 63 GS qui viennent de l'école maternelle, la situation démographique est donc en équilibre.

La répartition entre les classes est la suivante :

CP A (Mme Pignorel) 27 élèves	CE1 B (Mmes Diaz et Trinquet) 26 élèves	CE2/CM1 (Mme Bastidon) 25 élèves
CP B (Mme Van Maële) 25 élèves	CE1/CE2 (Mme Caillat) 24 élèves	CM1 (Mr Aillet) 26 élèves
CP/CE1 (Mme Gavoille) 22 élèves	CE2 (Mme Aillet) 26 élèves	CM1/CM2 (Mr Pasquet) 26 élèves
CE1 A (Mme Huguenot et Mr Carteron) 26 élèves		

## **2. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves**

Le taux de participation s'est élevé à 51,57 %, soit 263 pour votants pour 510 inscrits et 228 suffrages exprimés.

Le nombre de sièges à pourvoir était de 12. La FCPE a obtenu 8 sièges (143 suffrages) et le CPAC en a obtenu 4 (85 suffrages).

## **3. Le Conseil d'école : son rôle**

Le conseil d'école se réunit pour prendre les décisions qui concernent la vie de l'école, voter le règlement intérieur de l'école et adopter le projet d'école. Il établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental. Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école. Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, notamment :

- a. les actions pédagogiques et éducatives,
- b. l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- c. les conditions d'intégration des enfants en situation de handicap,
- d. les activités périscolaires,
- e. la restauration scolaire,
- f. l'hygiène scolaire,
- g. la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
- h. le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Le Conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles. Il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves. En fin d'année scolaire, le directeur de l'école transmet aux membres du conseil d'école un bilan, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

## **4. Le Conseil d'école : Sa composition et les modalités de vote**

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire,
- d'un conseiller municipal ou du président de l'intercommunalité,
- des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes),
- et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

Des membres supplémentaires peuvent assister au conseil lorsque des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent. Ils n'ont pas le droit de vote. Il s'agit notamment :

- des personnes chargées d'activités sportives et culturelles,
- des personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique,
- des suppléants des représentants de parents d'élèves.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription peut également y assister.

## 5. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école est le règlement type départemental. Certains paragraphes peuvent faire l'objet de mesures spécifiques à l'école. Les modifications proposées cette année sont les suivantes :

– Paragraphe « Récompenses – Réprimandes – Sanctions » page 4, ajout de :

Des travaux pour l'intérêt collectif pourront être demandés aux élèves sanctionnés avec la fourniture du matériel adapté pour les réaliser (nettoyages des espaces communs en ramassant les déchets par exemple...).

- Paragraphe « Matériels et objets interdits » page 5, modifications proposées (en gras) :

Les tongs, claquettes, chaussures à talons, chaussures à LED ou à roulettes, les semelles compensées, les dos nus, les vêtements troués, les sacs à main, ainsi que le maquillage sont interdits.

Le port de bijoux est déconseillé ; en cas de perte ou de casse, l'école ne peut être tenue pour responsable.

**Les boucles d'oreilles doivent être les plus petites possibles (type clous ou berceuses) afin de permettre la pratique sportive. Les gros anneaux sont à proscrire.** Les écharpes et les tours de cou larges sont interdits. **Les tours de cou proches du corps (type tube) sont autorisés**

Il est formellement interdit d'apporter à l'école tout objet dangereux. Les parapluies, les toupies, les handspinners, les ballons en cuir, les gros calots (« boullards », « mammouths », « baleines »...), les yoyos ou la pâte slime sont aussi interdits. **Ces objets seront systématiquement confisqués et les familles devront se rapprocher de l'enseignant de leur enfant ou du directeur de l'école pour les récupérer.** Les jouets et l'argent sont sous la responsabilité des enfants et doivent être rangés dans une trousse ou dans une boîte. Les échanges d'objets personnels ou les problèmes liés à ces échanges seront réglés de la manière la plus simple : la confiscation. L'utilisation des téléphones portables est interdite, **le cas contraire entraînera une confiscation de l'appareil.**

Il est interdit d'apporter une collation pendant les récréations, sauf pour celle de l'étude. Les sucreries et les chewing-gums sont interdits.

Nous conseillons de marquer les vêtements des enfants. Des chaussures de sport propres, dans un sac, sont obligatoires pour les enfants fréquentant le gymnase.

- Paragraphe « Communication avec les familles » page 7, modifications proposées (en gras) :

Toute entrevue avec un enseignant doit faire l'objet d'une demande écrite de rendez-vous par le biais du cahier de liaison

~~**Rappel des horaires de l'école 8h45-12h et 14h-16h45**~~

**Les livrets scolaires seront remis par les enseignants deux fois dans l'année (périodicité semestrielle). Cette remise se fera par le biais de l'élève (transmission dans le cartable) ou lors de rendez-vous individuels.**

Le règlement pour l'année 2020/2021 est voté à l'unanimité pour.

Le nouveau règlement intérieur de l'école est annexé à ce compte-rendu.

## 6. Protocole sanitaire de rentrée

Le début d'année a vu plusieurs essais d'organisation à cause des ajustements estivaux du protocole de l'année précédente. L'école et le périscolaire ont tout fait pour le mettre en place au mieux.

Le protocole de l'Éducation nationale précise que les groupes doivent être le moins mélangés selon les possibilités locales. Il précise que le nettoyage des mains doit se faire à l'entrée à l'école, à chaque passage aux toilettes et avant les repas. Le matériel peut de nouveau être prêté dans une même classe.

Les dispositions choisies à l'école sont les suivantes :

- Lavages des mains aux arrivées à l'école, après chaque passage aux toilettes et après chaque récréation, le lavage des mains avant le repas est assuré par le périscolaire ou la famille. Le périscolaire assure le lavage des mains avant le retour en classe.
- 3 services de récréations par demi-journées qui regroupent 4 classes au lieu de 2 services de 6 classes.
- Les élèves sont mélangés lors de la pause méridienne à la cantine, donc une séparation plus grande n'est pas envisageable.
- Les locaux sont nettoyés entièrement quotidiennement et les blocs sanitaires le sont plusieurs fois par jour.

## **7. Protocole sanitaire Renforcé**

Les vacances de la Toussaint et l'aggravation de la crise sanitaire impose à l'école de renforcer le protocole sanitaire en respectant les contraintes ministérielles.

Le protocole de l'Éducation nationale précise que les groupes ne doivent plus être mélangés. Il précise que le nettoyage des mains doit se faire à l'entrée à l'école, autour des récréations, à chaque passage aux toilettes et autour des repas. Le matériel ne peut plus être prêté dans une même classe. Les décroisements et les activités regroupées ne sont plus possibles.

Les dispositions choisies à l'école sont les suivantes :

- 3 services de récréations dans 4 espaces différents afin que les classes ne soient pas en contact.
- L'arrêt des chorales et des pratiques sportives communes.
- 3 entrées séparées afin de permettre à 4 classes de rentrer au même horaire. 3 vagues d'entrées successives afin d'éviter les attroupements hors et à l'intérieur de l'école.
- Les locaux sont nettoyés entièrement quotidiennement et les blocs sanitaires le sont plusieurs fois par jour. Chaque classe a un bloc sanitaire attribué. Chaque bloc sanitaire est utilisé au maximum par trois classes (certains n'en ont que 2, d'autres sont utilisés par une classe unique).

Le protocole de l'école est annexé à ce compte-rendu.

## **8. Sécurité de l'école**

Le DUERP est reconduit cette année. Une visite conjointe avec l'élú en charge de la sécurité et des bâtiments a été réalisée le 15 octobre. Certains points ont été soulevés :

- La dangerosité des fenêtres de classe en simple vitrage
- L'absence de détecteurs de fumées dans les locaux
- La difficulté pour communiquer entre les locaux en cas de confinement
- L'absence de zone de stockage dans le bâtiment principal
- L'insécurité liée au parking entre l'entrée véhicule de l'école et l'espace public.

Le PPMS et le PPMSA sont reconduits cette année. Les différents exercices liés à ces plans sont les suivants :

- 2 exercices d'évacuation incendie (le premier a eu lieu le 29 septembre, le second aura lieu entre les vacances d'hiver et celles de printemps)

- 1 exercice de type attentat, dont le scénario est académique, se déroulera fin novembre ou début décembre
- 1 exercice de confinement (prévu entre les vacances de fin d'année et celles d'hiver).

Un point plus complet sera fait lors du prochain conseil d'école.

## **9. Réunions parents enseignants**

En raison de la crise sanitaire, les réunions parents-enseignant ne se sont pas déroulées comme les années précédentes. Le principe de précaution a prévalu dans certaines classes, où les enseignants n'ont pas souhaité prendre un risque important pour leurs proches. Les modalités retenues ont été les suivantes :

- Réunions en classe
- Communications écrites diffusées auprès des familles
- Communications sur supports visuels diffusées auprès des familles
- Visioconférences

La problématique de cette organisation est qu'aucune réunion n'a pu être réalisée en présence du Directeur. Les parents qui souhaitent le rencontrer peuvent demander un rendez-vous.

## **10. Projet d'école**

Le projet d'école représente la colonne vertébrale des pratiques enseignantes dans les classes de l'école. Il s'agit d'orientations de travail programmées pour trois ans. La période du projet d'école actuel court de 2018 à 2021. Nous sommes donc dans la dernière année du projet. L'année 2021 verra son bilan et la rédaction d'un nouveau projet. Les orientations du projet actuel sont les suivantes :

- Comprendre un texte, qui se décompose en 3 objectifs opérationnels :
  - Favoriser la compréhension d'un texte
  - Acquérir un bagage lexical
  - Maîtriser l'orthographe des mots rencontrés
- Développer un raisonnement logique, qui possède un axe opérationnel :
  - Apprendre à réfléchir en développant la compréhension et le raisonnement en mathématiques
- Devenir un citoyen responsable, solidaire et ouvert sur le monde, qui se décompose en 3 axes opérationnels :
  - Se respecter, respecter l'autre, respecter les règles, coopérer
  - S'impliquer dans des projets, coopérer
  - Donner les moyens aux élèves d'appréhender le monde

## **11. Evaluations nationales**

Les évaluations nationales CP/CE1 se sont déroulées après un contexte particulier : le confinement et une rupture de scolarité pour certains élèves. Ces évaluations permettent, grâce à des passations individuelles et collectives et aux normes demandées pour les passer, une analyse de l'école et des élèves aux regards des autres écoles, des autres circonscriptions et des autres départements. Cette analyse permet de remédier aux difficultés des élèves dans la classe ou grâce aux personnels du RASED.

Analyse des résultats CE1 :

- En français, les résultats sont corrects, les points où les élèves ont eu le plus de difficultés sont la lecture à voix haute de mots et de textes (paradoxe car les items de lecture autonome sont plutôt bien réussis, ainsi que l'écriture de mots).
- En mathématiques, les résultats sont plus faibles, les points où les élèves ont eu le plus de difficultés sont ceux autour de la représentation des nombres entiers, de la résolution de problèmes et sur les opérations.

Analyse des résultats CP :

- En français, les résultats sont corrects, les points où les élèves ont eu le plus de difficultés sont la reconnaissance des lettres, la phonologie et la compréhension de mots lus.
- En mathématiques, les résultats sont plus corrects, les points où les élèves ont eu le plus de difficultés sont la résolution de problèmes et la valeur positionnelle des nombres.

## **12. Aides spécifiques dans l'école**

Les aides dans l'école peuvent être de 3 types différents :

- Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficultés). Il est composé de 2 personnes qui interviennent sur une partie de la circonscription. Ils peuvent être contactés au 01 64 33 45 65 :
  - Un enseignant spécialisé, le maître E, Mr Heddad, qui est chargé des difficultés scolaires. Il intervient essentiellement sur le cycle 2. Il travaille sur la confiance en soi, il restaure des compétences de base et prend en charge les élèves en très grande difficulté.
  - Une psychologue de l'Éducation Nationale, Mme Benesby, qui pose des diagnostics et oriente les enfants vers des aides extérieures et apporte des éléments de compréhension aux enseignants. Elle ne réalise pas de prise en charge sur la durée des élèves.
- Les APC (Ateliers Pédagogiques Complémentaires) avec les enseignants de la classe sur le temps de la pause méridienne. Ils permettent de prendre en charge une difficulté passagère.
- Les AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap). Il y en a 3 cette année sur l'école. 2 élèves ont une AESH individualisée et 3 élèves se partagent une AESH mutualisée.

Pour l'instant, aucun décloisonnement n'est prévu dans l'école pour respecter le protocole sanitaire de l'Éducation Nationale.

## **13. Actions pédagogiques pour l'année**

Cette année est particulière car le protocole sanitaire ne nous permet pas de fonctionner normalement. La rupture pédagogique de l'année précédente impose de travailler plus intensément les fondamentaux de l'école. Un projet théâtre est en cours d'élaboration et inclurait 6 classes. L'école a aussi une volonté de travailler sur le développement durable avec une transition vers le « zéro déchet », le recyclage (« piles solidaires », le composteur, et partenariat FCPE) et des projets sur le vivant (botanique, poulailler, hôtel à insectes ?). L'école a mis en place d'un moment de lecture plaisir silencieuse quotidien et il y a la continuité du projet « action contre la faim ».

## **14. Fonctionnement matériel de l'école**

La dotation de fonctionnement pour les classes gérée directement par la mairie est de 31,50 € par élève et 1 000 € pour la direction de l'école. La Subvention municipale à la coopérative a été diminuée cette année en raison de sa non consommation l'année dernière (sorties scolaires non réalisées). Elle est de 8 186,20 € soit 26,60 € par élève (calculée sur 307 élèves) et se répartit ainsi :

- |  |   |
|--|---|
| • 20 € de frais postaux                  | • 8,75 €/élève pour l'enseignement des langues vivantes |
| • 6,75 €/élève pour l'affiliation USEP   | • Reste 1 412,20 € pour le fonctionnement des projets.  |
| • 6,50 €/élève pour le spectacle de Noël |   |

L'école tient à remercier la municipalité pour ces budgets.

## **15. Coopérative de l'école**

L'année dernière a été bousculée par la crise sanitaire et les sorties de fin d'année n'ont pas été réalisées. Un budget de 4816 € a donc été sanctuarisé pour financer les sorties de cette année. Les dépenses importantes de la fin d'année scolaire dernière ont été les suivantes :

- 1 744,18 € de matériel de sciences
- 650 € pour un renouvellement des méthodes de lecture en CP
- 610,77 pour les tests RASED
- 361,16 € de matériel d'EPS
- 319,98 € de jeux de cour...

Le solde théorique à la rentrée était donc de 421,59 €

Les dépenses prévues sont liées aux sorties scolaires et au projet théâtre.

### **16. Travaux réalisés et en cours**

De nombreux petits travaux ont été réalisés depuis la rentrée :

- Réaménagement intégrale de la rampe d'accès à la cour
- Réparation d'une fuite dans le bâtiment de 3 classes
- Agrandissement du hall du bâtiment de 3 classes et changement de la porte d'accès
- Tracés dans la cour de récréation
- Changement d'une poignée
- Réparation du portail d'évacuation dans la cour
- Nombreuses interventions sur le portail véhicules
- Changement de l'interphone du portail
- Vérification des volets roulants du bâtiment principal et devis pour un changement
- Montages de meubles
- Accrochage de fresques
- ...

L'école remercie la municipalité pour la rapidité dans la prise en charge des demandes de travaux.

### **17. Fonctionnement du périscolaire**

Les horaires de l'accueil le matin sont de 7h15 à 8h35. Le temps de pause méridienne est de 12h à 14h. Les enfants sont pris en charge autour de 11h55 dans les classes et déposés vers 13h50 devant les classes après être passés aux toilettes. Il y a 2 services de restauration et les groupes sont répartis dans des ateliers d'animation ou dans la cour de récréation. Les horaires de l'accueil du soir sont de 16h45 à 18h30. L'étude se déroule de 16h45 à 17h45.

### **18. Questions des enseignants pour la municipalité :**

<b><u>Questions</u></b>	<b><u>Réponses apportées</u></b>
L'école n'a pas de salle suffisamment grande pour accueillir plus de 2 classes et un intervenant extérieur. Nous sommes en grande difficulté pour organiser le projet théâtre et pour le spectacle de Noël (nous n'avons pour l'instant aucune autorisation de sortie de la part de la circonscription). Comment faire sans le prêt d'une salle municipale ?	Le protocole interdit un grand nombre de personnes dans la salle. Il faut passer par la mairie pour connaître les disponibilités.
Le suivi des travaux est assez compliqué. Serait-il possible d'avoir un mail en retour aux demandes de l'école quand les travaux ont été réalisés ?	Il est nécessaire de demander à Mr Mauduit la mise en place d'un outil de suivi, il ne devrait pas y avoir de difficultés.



Où en sommes-nous des modifications pour les différents stores des bâtiments (notamment celui des classes 9, 4, 1 et 3) ?	Certains stores ont été changés pendant les vacances.
L'école a émis des demandes autour d'un projet botanique, nous n'avons pas eu de réponse. Serait-il possible d'installer un potager, des arbres fruitiers, un hôtel à insectes et un poulailler dans l'école ? Ce point est demandé depuis 2/3 ans.	La question sera posée à Mr le Maire.
L'école aimerait une ruche à livres dans la cour afin que les élèves puissent s'échanger anonymement des livres. Est-ce possible ? Ce point est demandé depuis 2 ans.	Il n'y a pas d'objection dans le cadre d'un contexte sanitaire normal, il faut donc suivre le contexte pour que ce projet puisse être mené. Des règles sanitaires peuvent être adaptées à l'école pour qu'il soit mis en place plus rapidement.
Serait-il possible d'envisager une solution pour les élèves qui arrivent tôt au périscolaire et qui mangent tard à la cantine, afin de limiter les effets de la faim ?	Il y a une impossibilité réglementaire à faire entrer des produits de l'extérieur. Il est interdit de mélanger collation et activité. Pour un goûter, il est nécessaire de détacher un animateur pour l'organiser. La Mairie met un stop sur ce point car le besoin de règles d'hygiène et personnel supplémentaire aura un coût.
Serait-il possible d'installer un filet derrière la cage du terrain de sport ?	La demande n'a pas été réalisée ou la mairie n'en a pas connaissance.
Serait-il possible de disposer de plus de créneaux pour le gymnase et le dojo ?	Le représentant de la municipalité doit prendre connaissance des méthodes d'attribution de ces équipements.

### 19. Questions des parents d'élèves FCPE pour l'école

<u>Questions</u>	<u>Réponses apportées</u>
Quels sont les projets de chaque classe ?	Les classes de CM2A, CM1/CM2, CE2/CM1, CE1B, CP/CE1 et CPB sont inscrites pour le projet théâtre. La classe de CE2/CM1 est lancée dans le projet Vendée Globe (départ de la course le 8/11, pour une durée de 10 semaines).
Comment avez-vous adapté le niveau des élèves suite à la rentrée après confinement ?	Des tests de positionnement ont été réalisés afin de voir le niveau des enfants et d'adapter les contenus d'enseignement en classe.
Pouvez-vous organiser une réunion en visioconférence pour les classes qui n'ont pas eu de réunion de rentrée scolaire en présentiel ?	Certains enseignants ont préféré remettre des traces écrites de leur réunion habituelle (elles ont l'avantage de pouvoir être conservées). Si des parents souhaitent rencontrer les enseignants, ils peuvent demander des rendez-vous, les enseignants sont disposés, sans aucun problème, à les rencontrer.
Pouvons-nous de nouveau participer au PPMS ?	Oui, un appel sera fait dans le courant du mois de novembre pour l'exercice attentat.
Quand un enseignant ou enseignante est absent, est-il possible de donner des leçons ou des devoirs de leur niveau scolaire quand ils sont dans leur classe de rattachement ?	Des activités autonomes sont proposées aux enfants répartis, dans les classes. Elles sont adaptées à leur niveau scolaire. Nous travaillons sur la création d'outils communs pour augmenter ces

	ressources. Il est dommageable que les remplaçants ne soient pas assez nombreux pour que assurer tous les remplacements. Le directeur s'engage à prévenir la mairie en cas d'absence d'un enseignant pour qu'il n'y ait de pénalité.
Des cours d'EPS sont ils prévus pour toutes les classes ?	Oui, l'EPS est une matière obligatoirement enseignée, des créneaux gymnase sont disponibles pour toutes les classes et les CM2 auront un cycle natation. Mais, le protocole sanitaire et les mesures liées aux attentats réduisent les possibilités d'assurer le volume horaire prévu. Le faible nombre de créneaux de gymnase, laissés par le collège pour cette année (alors qu'il y en avait plus les années précédentes), l'impossibilité d'utiliser le parc et le grand nombre de classes pour l'utilisation de la cour de récréation mettent sous tension cet enseignement.
Toutes les classes ont-elle accès à toutemonannée.com ?	Toutes les classes ont un accès sur le site général de l'école (communication faite aux familles en septembre). En revanche, tous les enseignants n'ont pas encore activé leur espace classe. Cette activation serait souhaitable afin que les informations puissent facilement transiter.

## **20. Questions des parents d'élèves FCPE pour la municipalité et la Ligue 94**

<b><u>Questions</u></b>	<b><u>Réponses apportées</u></b>
Des fissures sont apparues au niveau de la rampe de l'escalier de la cour de l'école, envisagez-vous des travaux rapidement ?	La rampe d'accès à la cour de l'école a été réhabilitée pendant les vacances d'automne et est de nouveau accessible.
Un dépose-minute peut-il être mis en place aux abords de l'école afin de fluidifier la circulation ?	Non car un dépose-minute permet un stationnement de 3 à 30 minutes et ne résoudrait pas le problème qui est avant tout un problème de civisme. La municipalité va essayer de renforcer les patrouilles de la Police Municipale.
Quelle solution envisagez-vous pour que les parents ne se retrouvent pas à payer des pénalités lorsqu'un enseignant ou enseignante est absente et que l'information est donnée par l'école dans la matinée ?	Le directeur informera la mairie.
La mairie s'était engagée par mettre en place une formation de premier secours, est-ce toujours d'actualité ?  La FCPE demande de pouvoir le faire au sein de l'école.	Il ne s'agit pas d'une formation mais d'une sensibilisation en direction des agents qui encadrent la pause méridienne qui était envisagée. Une formation ne peut être faite car la municipalité ne dispose par de personnel pour le mener. L'enseignement des gestes de premiers secours est un apprentissage prévu dans le cadre des programmes scolaires.
Un cahier de suivi de travaux peut-il être mis en	Cette question a été posée par l'école et une

place ?	réponse y a été apportée.
Le nombre de points d'eau n'est pas suffisant dans le bâtiment annexe, en effet, il y a deux lavabos pour 3 classes soit 75 enfants alors que certaines classes dans le bâtiment principal ont 3 et 2 robinets pour chacune d'elle. Vu le contexte sanitaire actuel, il devient urgent de rajouter aux moins deux points d'eau supplémentaires.	L'élu présent va voir avec les services techniques.
L'accueil du périscolaire peut-il être étendu à 19h00 ?	Un sondage avait été réalisé et une minorité de personnes souhaitaient cet élargissement de l'accueil. C'est donc l'intérêt général qui prime. La demande d'un nouveau sondage doit être discutée en bureau municipal.
Où en est la fixation des VPI qui a été maintes fois reportées ?	Les enseignants de l'école ne comprennent pas cette question, aucun problème n'est à constater avec les VPI.
Le nombre de personnes autorisées à venir chercher les enfants au périscolaire et au centre de loisirs peut-il être supérieur à 3 ?	C'est une question de paramétrage du logiciel. La municipalité a besoin de vérifier avec leur prestataire. Il faut donc attendre la réponse.
Quels sont les projets prévus par la ligue 94 pour les temps périscolaires ?	Une réunion aura lieu mardi 10 novembre avec les représentants des parents d'élèves. La Ligue 94 a mise en place des expositions d'accompagnement à disposition des enseignants (jeux, questionnaires...). Les enseignants peuvent s'en saisir gratuitement. Les projets d'activités et les pôles d'animations ont pour sujet le dessin-animé avec créations de BD, animations autour du théâtre. Les animations réalisées avec une seule classe pour respecter le protocole sanitaire renforcé de l'école.

## 21. Questions des parents d'élèves CPAC pour l'école

<u>Questions</u>	<u>Réponses apportées</u>
Suite à la situation sanitaire et au plan Vigipirate renforcé, quels sont concrètement les protocoles mis en place à l'école Jean Rostand/Les Vignes à compter du lundi 9 novembre ?	Le protocole sanitaire a été présenté lors de ce conseil. Au niveau du protocole Vigipirate, il est communiqué en annexe du compte-rendu du Conseil d'école.
Si la situation concernant l'épidémie évoluait négativement, qu'est-il prévu pour assurer la continuité pédagogique en cas de confinement total ?	Les modalités utilisées l'année scolaire dernière seraient alors reprises, en cas prise en charge en demi-groupe, nous attendons les consignes ministérielles.
Les enfants se rendant seuls à l'école ont besoin d'un justificatif de déplacement scolaire signé par les parents et l'école. Comment peut-on se le procurer pour lundi ?	Les justificatifs ont été remis dans les cahiers de liaison de liaison des enfants lundi 2 novembre.
Pourquoi ne pas utiliser toutes les sorties de l'école pour dispatcher les élèves. La sortie du bas à gauche (quand on se positionne devant l'école sur la place) n'est plus utilisée alors qu'elle est bien pratique. De même, est-il possible de faire sortir les	La sortie en bas à gauche est réutilisée depuis mardi 3 novembre afin de faciliter la distanciation entre les groupes. A la sortie du confinement, il y a de forte chance que cette sortie soit conservée (en lieu est place du portillon). Les fratries ne peuvent être

fratries de classes différentes au même endroit ?	regroupées pour sortir. Avant le confinement de mars 2020, toutes les classes utilisaient les portails de la place pour sortir de l'école. Cette situation entraînait des engorgements à l'intérieur du bâtiment principal. Les enseignants ont souhaité dès le début d'année utiliser le portail du parking pour fluidifier les sorties. Cette situation ne permet plus le regroupement des fratries qui se faisait devant l'école avant les portails. Aucun élève ne peut circuler seul à l'intérieur de l'établissement pour des questions de sécurité. Il est donc impossible, dans cette configuration de regrouper les fratries qui sortent par deux espaces distincts, en revanche les enseignants attendent toujours que les enfants soient récupérés par une personne et ne les laissent pas sortir seuls. La question de la gestion des enfants des enseignants absents qui vont au périscolaire doit encore être résolue.
Pourrions-nous avoir la date prévue pour la fête de l'école ?	Cette date n'est actuellement pas encore fixée, nous vous la communiquerons rapidement.

## **22. Dates des prochains Conseils d'école**

Le 2<sup>ème</sup> conseil se tiendra le vendredi 12 février à 18h.

Le 3<sup>ème</sup> conseil se tiendra le vendredi 25 juin à 18h.

Le conseil a débuté à 18h30 en visioconférence et s'est clôturé à 21h20.

*Irwin Carteron, Directeur de l'école Jean Rostand/Les Vignes.*

